

**5 mai 2006, Québec**

**Allocution à l'occasion de la signature de l'accord historique établissant un rôle formel pour le Québec à l'UNESCO**

M. le Premier ministre du Canada,

Mesdames et messieurs les ministres, députés fédéraux,

Chers collègues de l'Assemblée nationale du Québec,

Distingués invités,

Bienvenue chez vous, à Québec, et bienvenue au salon rouge de l'Assemblée nationale du Québec.

M. le Premier ministre, c'est un plaisir de vous recevoir ici, au salon rouge de l'Assemblée nationale. La présence d'un premier ministre du Canada est en soi un événement. Votre visite aujourd'hui est un moment important. Elle s'inscrit dans ce désir de faire avancer le Canada vers un fédéralisme d'ouverture.

Aujourd'hui, nous écrivons une page d'histoire. Ce premier geste de nouvelle ère de partenariat entre nos deux gouvernements touche à la question internationale. Ce qui était une coexistence implicite devient une coopération explicite. Il faut se rappeler que depuis de nombreuses années les gouvernements du Québec qui se sont succédé ont développé de façon progressive les relations internationales de l'État québécois. Ce cheminement sur la scène internationale n'a pas été évident. Le Québec a décidé d'occuper la place qui lui revient.

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle ère. Aujourd'hui, nous avons signé un accord qui reconnaît que la spécificité du Québec l'amène à jouer un rôle sur la scène internationale. La nature même des relations internationales aura profondément évolué, nous le savons, au cours du XXe siècle. Les systèmes fédéraux doivent refléter ces changements et s'y adapter.

J'avais indiqué que nous souhaitons que le gouvernement du Canada reconnaisse le rôle légitime des entités fédérées, et cela dans les relations internationales, et que l'on formalise des règles pour leur action. En fait, notre objectif est de continuer de s'affirmer sur la scène internationale tout en rendant la politique étrangère canadienne plus conforme au caractère fédéral du pays. Est-ce que l'accord d'aujourd'hui correspond aux objectifs que nous nous étions fixés? La réponse est oui.

La ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, avait fait connaître la position de mon gouvernement en vue des négociations sur la place du Québec dans les forums internationaux. Elle avait identifié les principes qui doivent encadrer notre participation:

1° Celui d'être membre à part entière au sein des délégations canadiennes et une responsabilité exclusive quant à la désignation de ses représentants. L'accord prévoit que le représentant du Québec sera nommé par le Québec et qu'il aura le statut de diplomate et de conseiller et qu'il sera au sein de la délégation permanente du Canada, là où ça se passe.

2° Que nous ayons accès à toute l'information et que nous soyons impliqués dans le développement et l'élaboration de la position canadienne avant le début des négociations. L'accord le prévoit.

3° Que le Québec s'exprime de sa propre voix. C'est également le cas. Le Québec pourra intervenir, s'il le souhaite, lors des travaux, réunions et conférences de l'UNESCO. Ce droit de parole s'exercera en complémentarité de la position canadienne, ce qui est normal, puisque le partage fédératif des compétences doit être reflété avec justesse.

4° Que le Québec donne son assentiment avant que le Canada ne signe un traité ou un accord et se déclare lié par celui-ci. C'est fait. L'accord indique que les deux gouvernements devront se concerter sur tout vote, résolution, négociation et tout projet d'instrument international élaboré sous l'égide de l'UNESCO. Si des désaccords apparaissent, le Québec décidera seul s'il entend assurer la mise en œuvre des questions pour lesquelles il a la responsabilité.

5° Que lorsque les intérêts du Québec sont en jeu il puisse exprimer ses positions. C'est également couvert par l'accord puisque le Québec pourra s'exprimer devant toutes les instances de l'UNESCO. L'accord ne pourra pas être abrogé ou modifié unilatéralement. Il ne pourra l'être qu'avec le consentement du gouvernement du Québec. Nous avons ciblé l'UNESCO comme organisme international, parce que cet organisme des Nations unies s'intéresse à des questions qui nous touchent comme la culture, l'éducation et les sciences. Les deux gouvernements ont d'ailleurs connu un très grand succès, je dirais, un très beau succès en travaillant à l'adoption d'une convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

J'ai eu l'occasion de vous dire ce matin, M. le Premier ministre, que, pour nous Québécois, cette convention sur la promotion de la diversité culturelle est la plus belle victoire dans l'histoire de la diplomatie québécoise, mais également un des plus beaux exemples de fédéralisme dans l'histoire du pays. C'est l'œuvre d'une très grande collaboration entre les deux paliers de gouvernement et le travail doit se poursuivre afin de ratifier la convention afin qu'elle puisse entrer en vigueur. Et, pour vous dire que nous ne perdrons aucun moment, pas un seul instant pour travailler à nouveau ensemble, dès la signature de cette entente, le premier geste que le Premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec poseront, ce sera de faire une rencontre avec nos ministres respectifs, avec les représentants de la Coalition sur la diversité culturelle afin que nous puissions mettre ce fédéralisme d'ouverture à contribution et au travail dans le but de protéger et de promouvoir la culture et l'identité québécoises et canadiennes.

L'UNESCO prévoit que, pour chaque pays membre, une commission nationale doit être chargée d'assurer la relation entre l'organisation et la société civile. Depuis plusieurs années, seuls des organismes fédéraux étaient représentés à la commission canadienne. Aujourd'hui, le Québec se voit confier le soin de mener ses propres consultations et de nommer un représentant à la commission canadienne. Je veux remercier aujourd'hui la commission canadienne pour son empressement et pour sa collaboration et remercier en particulier Mme Michèle Jean, qui est avec nous aujourd'hui, qui revient au Québec pour

cette cérémonie et qui a rapidement répondu à notre appel afin que nous puissions adapter l'entente à cette volonté d'une représentation québécoise.

M. le Premier ministre, dans votre budget, vous vous engagez également vis-à-vis l'avenir, et nous en sommes très heureux. Dans les documents budgétaires que vous avez déposés cette semaine, vous affirmez ce que nous disons depuis toujours, c'est-à-dire, et je cite votre document: « que les mesures prises par le gouvernement fédéral peuvent avoir d'importantes répercussions sur les domaines de responsabilité provinciale et territoriale comme la langue et la culture et que la coopération provinciale est souvent requise pour que le Canada puisse s'acquitter de ses obligations internationales. » Fin de la citation. Vous optez pour la voie suivante, et je vous cite à nouveau. Vous dites que vous voulez « une coordination et une collaboration efficaces pour des domaines qui relèvent principalement de la responsabilité fédérale, comme les relations internationales ». Fin de la citation. Nous saluons cette prise de position, qui permettra, nous l'espérons, la mise en place d'un mécanisme de consultation formel de notre gouvernement.

M. le Premier ministre, je ne peux concevoir de raison sérieuse qui justifie l'absence des provinces sur la scène internationale non plus que le refus de leur droit de participer aux négociations à ce niveau. Dans la mesure où l'aide des provinces est indispensable à la mise en œuvre des traités signés par le Canada, comment le dialogue avec les provinces et la présence de porte-parole et d'experts provinciaux à la table de négociation pourrait-elle affaiblir la position canadienne?

C'est en l'absence d'un tel dialogue que le Canada risque véritablement de ne pas être en mesure de respecter ses engagements. D'ailleurs, le fédéralisme, c'est la multiplication des voix au lieu de la réduction à une seule. Le fédéralisme, comme la démocratie, est un processus qui, même s'il paraît parfois laborieux, moins expéditif, moins uniforme parce qu'il encourage une plus grande participation, le fédéralisme, je le sais, nous le savons par expérience, produit de meilleurs résultats.

Permettez-moi maintenant de remercier les artisans de cette entente. Je veux remercier l'équipe du ministère des Relations internationales, mais également du Secrétariat aux affaires intergouvernementales, qui ont été à pied d'œuvre pour nous permettre la signature de cette entente. M. le sous-ministre Bédard, Mme Latouche, M. Thérioux, merci pour ce que vous avez fait dans les derniers mois afin que nous puissions être ici devant vous aujourd'hui. Je veux remercier M. le ministre Pelletier qui est le gardien de toutes ces ententes que nous signons avec les gouvernements amis. Et je veux remercier en particulier ma voisine, ma collaboratrice et mon amie, Monique Gagnon-Tremblay, qui, pour la deuxième fois de l'histoire du Québec, signe une entente avec le gouvernement fédéral, la première fois sur l'immigration en 1991 et, pour une deuxième fois, aujourd'hui, inscrit son nom sur une page d'histoire du peuple québécois.

Je veux saluer l'équipe de négociation fédérale également, son sous-ministre et son ministre Peter MacKay, que j'ai eu le plaisir de connaître dans une autre vie et que je retrouve aujourd'hui avec beaucoup de joie. Cet accord est fait dans l'esprit d'ouverture qui est asymétrique dans son application et qui reconnaît les différences entre les provinces, les

territoires, et notamment la personnalité unique du Québec. Non seulement cet accord est important, mais je le répète, il est historique.

Il y a cet accord, mais il y a aussi l'esprit qui le représente et c'est une nouvelle dynamique qui se crée, un nouveau partenariat avec le gouvernement fédéral sur le plan des relations et une entente qui reconnaît notre spécificité, un partenariat qui nous permet surtout de relever ensemble les défis de la mondialisation. Ces défis font souvent en sorte de décloisonner les affaires intérieures des affaires extérieures et d'interpeller à la fois les responsabilités des deux paliers de gouvernement. L'accord d'aujourd'hui lance un signal très important. Et, M. le Premier ministre, en terminant, je vous salue à nouveau et vous remercie pour cette ouverture dont vous faites preuve et qui fait avancer non seulement les intérêts du peuple québécois, mais qui fait franchir une nouvelle étape au fédéralisme canadien.

Merci.